



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS
AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT NO 2021-04

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :
RÈGLEMENT NO 2021-04 MODIFIANT LE DE ZONAGE NO 2006-009 AFIN DE PROCÉDER À
DES ÉCHANGES PARMIS LES ZONES D'AMÉNAGEMENT

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 2021-07-137 à sa séance du 5 juillet 2021, du projet de règlement numéro 2021-04 intitulé PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2006-009 AFIN DE PROCÉDER À DES ÉCHANGES PARMIS LES ZONES D'AMÉNAGEMENT, tiendra une assemblée publique de consultation le 9 août 2021 à compter de 18 h 30, dans la salle du conseil située au 403, rue Principale, Piopolis, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE le projet vise à procéder à des échanges dans les zones d'aménagement en lien avec le développement de la Vieille-Forge;

QUE lors de cette assemblée publique, le Maire ou tout autre membre du conseil municipal désigné expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À Piopolis, ce 29^e jour du mois de juillet 2021.

Emmanuelle Fredette
Directrice générale et secrétaire-trésorière